ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

La Vente de la Saison.

Vente Importante par le Shérif Civil

De la Propriété Améliorée et non Améliorée de la

Audubon Building Company Limited.

La propriété améliorée consistant d'un bâtiment avec bureaux et magasins moderne et à l'épreuve du feu, Coin Nord-Est des rues Canal et Bourgogne, Connu comme le

Audubon Building

Ayant une façade rue du Canal d'à peu près 10? 9" et une profondeur et façade rue Bourgogne d'à peu près 144' 5", contenant à peu près 78,243 pieds carrés d'espace et trop bien connu pour donner plus de description.

La propriété non améliorée contigue dudite Audubon Building, sur le côté de la rue Dauphine,

Et ayant une façade rue du Canal d'à peu près 49' sur à peu près 160' de profondeur sur la ligne de côté contigu à la Maison Blanche, de là sur une ligne parallèle à la rue du Canal, s'étendant vers la rue Bourgogne d'à peu près 47', de là sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et s'étendant à la rue Iberville d'à peu près 160'; et aussi contigue à ladite Bâtisse sur le côté de la rue Iberville et ayant une façade rue Bourgogne d'à peu près 176' et formant le coin des rues Bourgogne et Iberville sur laquelle dite dernière rue il y a une façade d'à peu près 112'.

La propriété améliorée et non améliorée devant être vendue en bloc conformément avec les mesures exactes de toute la propriété comme il est donné dans la description ci dessus dans le corps de l'annonce.

[illegible] devant être vendu sujet [illegible] existant au moment de la [illegible]

[illegible]rcial Germania Trust and Savings [illegible] vs Audubon Building Company, Limited.

[illegible] CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 94.215 — En [illegible] writ de saisie et vente à moi adressé [illegible] Honorable Cour Civile de District pour [illegible] paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus [illegible], je procéderai à vendre à l'enchère [illegible] la Bourse des Propriétés Foncières, [illegible] rue Baronne, entre les rues Union et [illegible] dans le Premier District de cette [illegible] MARDI, 28 novembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Canal, Dauphine et Iberville mesurant cent cinquante-huit (158) pieds, quatre (4) pouces et trois (3) lignes de face à la rue du Canal, sur trois cent vingt (320) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes en profondeur et façade à la rue Bourgogne sur cent douze (112) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de face dans le fond à la rue Iberville à un point et delà s'étendant parallèlement à la rue Dauphine à un certain point de cent soixante (160) pieds, neuf (9) pouces de distance, de là s'étendant parallèlement à la rue du Canal, vers la rue Dauphine à un certain point quarante-sept (47) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de distance et de là s'étendant à la rue du Canal cent soixante (160) pieds quatre (4) pouces et deux (2) lignes, à un point cent cinquante-huit (158) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes de distance du coin des rues Canal et Bourgogne le tout duquel apparaîtra plus complètement pour référence à un plan ou devis de ladite propriété dressé par Daney et Waddill, ingénieurs civils une copie duquel est annexée à un acte d'hypothèque passé devant Charles T. Soniat, notaire daté du 1er août 1907, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations sur edit morceau de terre et une servitude sur un morceau de terre contigu au ci devant, sur le côté le plus près de la rue Dauphine, mesurant six (6) pouces de face à la rue du Canal sur la profondeur entière de ladite propriété, lequel morceau de terre a été vendu par la Audubon Hotel Company, Limited, le propriétaire précédent de ladite propriété à la Maison Blanche Company, Limited par acte pardevant ledit notaire Soniat le 5 août 1908, ensemble avec une servitude d'un mur mitoyen et mur en commun entre la propriété ci devant décrite et la propriété de la Maison Blanche Company, Limited, comme il apparaîtra plus complètement par un acte d'hypothèque marqué A, enregistré dans le procès ci dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

D'après une pétition enregistrée dans l'affaire ci-dessus et d'un writ de saisie et vente issu dans ladite affaire, ladite propriété devant être vendue pour du comptant sans estimation, sujet aux divers baux existant au moment de la vente, une liste desquels baux sera lue par le shérif au moment de l'offre en vente de ladite propriété.

La dite propriété sera vendue sous un hypothèque et acte de confiance passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 1er février 1909 [Bureau des hypothèques, livre 942, folio 495] donné par le défendeur en faveur de la Commercial Germania Trust & Savings Bank, gardien, pour garantir le paiement de 1,000 bons chacun pour la somme de $1 000 00 faisant un total de $1,000,000 00. Les dits bons datés du 1er février 1909 payable trente (30) ans après date, et portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date jusqu'au paiement final, représenté par des coupons d'intérêt, payable semi-annuellement le 1er février et 1er août de chaque année, annexé auxdits bons, et desquels coupons d'intérêt ceux tombant dûs respectivement le 1er août 1910; 1er février 1911, et 1er août 1911 n'étant pas encore payés.

Et lesquels bons de deux cent cinquante dollars (250), avec l'intérêt des coupons attachés non payés, ont été délivrés le 22 septembre 1911 par la Metropolitan Bank au demandeur, d'après un acte pardevant Philip Geneler, notaire, demandant la résiliation de ladite hypothèque et pour pouvoir déclarer le principal de tous lesdits bons dus, d'après les sections 1 et 2 de l'article 4 dudit acte d'hypothèque.

Les acquéreurs, s'ils sont détenteurs d'aucuns des dits bons, ou d'aucuns des dits coupons arrivés à maturité et dont l'intérêt n'est pas payé, auront le droit de s'en servir au pro rata pour le règlement du prix de l'adjudication, le prix de l'adjudication devant être affecté au paiement desdits bons et coupons échus et non payés, comme il est pourvu dans ladite hypothèque, après le paiement des frais et dépens du procès et de la vente, les taxes dues sur ladite propriété (s'il y en a) le remboursement de ces taxes qui pourront avoir été payées par les demandeurs ou d'autres détenteurs de bons, le repaiement de l'assurance, s'il y en a, ainsi payée et les frais et dépens encourus par les demandeurs en exécutant leur mandat encourant des honoraires d'avocat et d'autres dépenses comme stipulation en est faite dans l'acte hypothécaire.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
7 oct—7 8 15 22 29 —nov 5 12 19 26 27 28

Succession de Ida Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 94,212 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Porter Parker, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
7 oct—7 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur.

1- Propriété améliorée du Premier District portant les Nos municipaux 317 et 319 rue Franklin entre la rue Gravier et l'avenue Tulane (anciennement rue Commune).

2- Six lots dans l'ilet borné par les rues Broad, White, St-Pierre et Orléans.

3- Six lots dans l'ilet borné par les rues Poplar, Adams, Pontalba ou Jeannette et Burdette.

4- Une étendue de terre et améliorations sur le Chemin Gentilly, formant partie de la plantation autrefois appartenant à B. Doriocourt, mesurant 2 1/3 arpents de face au Chemin Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

5- Neuf lots dans l'ilet borné par les rues Bienville, Olympia, Conti et St Patrick.

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98 080 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 novembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc. situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 334, borné par les rues Franklin, Liberté et Gravier et l'avenue Tulane (autrefois Commune), mesurant en mesure américaine trente-deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds six pouces et trente-trois pieds en largeur dans le fond, acquis par par ledit Tebault par achat de Pau. Rousset, l'acte pardevant E. M. Stafford notaire, le 26 février 1906, livre des transferts 206, folio 465.

Deuxième—Six certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 358, borné par les rues Broad, White, St-Pierre et Orléans, désignés comme lots Un, Deux, Trois, Quatre, Quatorze et Quinze, sur un devis dressé le 22 janvier 1907 par D. E. Seghers & fils, voyers, une copie duquel est annexée à un acte de vente par W. G. Tebault à Joseph Pujol, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire le 31 janvier 1907, d'après lequel devis lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No Un formant le coin des rues Broad et Orléans et mesurant vingt-quatre pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Broad sur une profondeur et façade à la rue Orléans de quatre-vingt-quinze pieds. Le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Broad sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No trois est contigu au lot No deux et mesurant trente pieds de face à la rue Broad sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No quatre est contigu au lot No trois et formant le coin des rues Broad et St Pierre et mesurant trente pieds de face à la rue Broad sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et façade à la rue St-Pierre entre lignes parallèles. Le lot No quatorze formant le coin des rues White et Orléans et mesurant vingt quatre pieds six pouces et sept lignes de face à la rue White sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds entre lignes parallèles et façade à la rue Orléans. Le lot No quinze est contigu au lot No quatorze et mesurant trente pieds de face à la rue White sur quatre vingt quinze pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Acquis par ledit Tebault avec autre propriété par achat de veuve Frederick Peters et als par acte pardevant ledit Stafford, notaire, le 15 juin 1904, livre des transferts 197, folio 554.

Troisième—Six certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 185 (vieux No 60 A), borné par les rues Poplar (anciennement Cinquième), Adams, Pontalba ou Jeannette et Burdette, désignés comme lots Nos six, sept, huit, neuf, dix et onze sur un plan dressé par Edgar Pilié voyer daté du 25 mars 1895 et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1895. D'après lequel devis lesdits lots 6, 7, 8, 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Poplar (autrefois Cinquième), sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No six formant le coin des rues Poplar et Adams, le lot No onze est contigu aux lots 6, 7, 8, 9 et 10 dans le fond, et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Adams sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par ledit Tebault par achat de Mme Nettie E. Webb, par acte pardevant Félix J. Dreyfous notaire, le 28 avril 1898, Bureau des transferts 159 folio 455.

Quatrième—Un certain morceau ou étendue de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé sur le Chemin Gentilly, en la Paroisse d'Orléans, environ cinq (5) milles de la ville de la Nouvelle-Orléans sur le côté de la main droite ludit chemin allant de la ville, faisant partie de la Plantation autrefois appartenant à B. Doriocourt et mesurant deux et un tiers (2 1/3) arpents de face au Chemin Gentilly sur vingt (20) arpents de profondeur. Ladite terre étant désignée par le No Un, sur un plan annexé à un acte pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville le 10 mai 1861.

Acquis par le dit Tebault par achat de Arthur J. Flotte, par acte pardevant Edgar M. Cahn, notaire, le 12 mai 1896, enregistré en le livre des transferts 160, folio 541.

Cinquième—Neuf certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots Nos un à sept, inclusivement, et Nos onze et vingt-quatre, dans l'ilet No 600, borné par les rues Bienville, Olympia, Conti et St-Patrick. Le lot No un mesurant trente et un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds, neuf pouces et cinq lignes de profondeur, formant le coin de la rue St-Patrick; les lots Deux à Sept inclusivement mesurent chacun trente et un pieds de face à l'avenue Bienville sur cent vingt pieds, neuf pouces et cinq lignes de profondeur. Le lot No Onze mesurant trente pieds de face à la rue Olympia sur cent cinquante-sept pieds, trois pouces et six lignes de profondeur, le lot vingt-quatre mesurant trente pieds de face à la rue St-Patrick sur cent cinquante-sept pieds un pouce de profondeur.

Acquis par ledit Tebault par achat pour taxes d'Etat, par acte pardevant P. A. Mabon, notaire, le 14 août 1890, livre des transferts 135, folio 123; aussi par acte de ratification et transfert de Thomas C. Ruble et als, par acte sous signature privée, admis pardevant R. D. Wigginton, notaire, Ocean Springs, Miss., le 24 décembre 1895 enregistré dans le livre des transferts 159, folio 161.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.
6 oct—6 7 13 20 27—nov 3 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Pauline C. Smith,

épouse de Jas. L. Brooks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,270—Division A—Attendu que James L. Brooks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Pauline C. Smith, épouse de Jas. L. Brooks, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier —E. A. Parsons, avocat.
4 oct—4 8 12

Succession de Samuel F. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans —No 97 644— Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Melanie Berard, veuve de Samuel F. Smith, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Oscar Schrieber, avocat.
7 oct—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Terrain de valeur sur la rue Olympia

Entre les rues Banks et Palmyre (rue à l'arrière St Patrick)

Whitney Central Trust and Savings Bank vs Southern Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93 8?4 — En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, numéroté 14 dans l'ilet 421, Premier District de cette ville borné par les rues Olympia, Banks, St-Patrick et Palmyre, lot mesurant trente-deux pieds de face à la rue Olympia sur cent cinquante-sept pieds deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par le "Southern Athletic Club" le 3 juillet 1893, de Chas Louque. Livre des Transferts 145 folio 532.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. l'acquéreur de cette propriété au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Foster, Milling, Brian et Saint et F. Rivera Richardson, avocats pour la demanderesse.
15 sept—15 22 29—oct 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de vaste Propriété de valeur améliorée du Premier District

Portant les Nos municipaux 1035, 1037 et 1039 rue Carondelet, entre la rue Calliope et l'avenue Howard.

Frank B. Twomey vs Samuel E. Sitter et Asa L. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,140 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 novembre 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre désigné comme lot No Cinq, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Calliope, l'avenue Howard et la rue Baronne, situé dans le Premier District de cette ville et faisant face à la rue Carondelet et commençant à une distance de de cent dix-sept pieds huit pouces et cinq lignes du coin des rues Carondelet et Calliope et mesurant trente sept pieds, neuf pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur partielle de soixante cinq pieds huit pouces sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Howard et le plus près du lot A de là sur une ligne s'étendant vers l'avenue Howard et parallèle à la rue Carondelet, d'un pied (1) six pouces, de là sur une seconde profondeur de quarante deux pieds six pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Calliope et parallèle à la rue Carondelet de un pied deux pouces, de là sur une troisième profondeur de quatre-vingt-trois pieds cinq pouces quatre lignes et ayant une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes sur la ligne de côté vers la rue Calliope, delà, sur une ligne s'étendant vers l'avenue Howard et parallèle à la rue Carondelet de dix huit pieds un pouce et trois lignes, et ayant quatorze pieds six pouces à l'arrière ligne et se composant de tout le lot primitif No 3 et d'une partie du lot No 2.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 1035 1037 et 1039 rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. Danziger, avocat du demandeur.
30 sept—30—oct 6 13 20 27 nov 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 4015 rue Dumaine.

Teutonia Loan and Building Company vs Wiley A. Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 98,064—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 2 novembre 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro quatre sur un plan de sub-division fait par Henry L. Zander, ingénieur et voyer, en date du 6 juin 1903, et annexé à un acte passé pardevant C. G. Rebentisch, notaire en cette ville, le 19 octobre 1903, d'après lequel plan ledit lot s'étend à une distance de quatre vingt-dix pieds du coin de la rue Dumaine et de l'avenue Carrollton, et mesure trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et est formé de portions des lots désignés par les numéros quarante deux et quarante-trois et quarante-quatre sur un plan dressé par ledit Zander, en date du 29 mai 1902, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire, en date du 28 mai 1902, et lesdits lots sont une partie d'un certain morceau de terre sur le coteau de la Métairie, l'avenue Carrollton et la rue Dumaine, et s'étendant à la rue Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan & Dart, avocats pour la demanderesse.
30 sept—30—oct 1 6 13 20 27—nov 1 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Jacques Meyer vs Patrick A. Bethancourt

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans - No 35 736 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw juge de la Division C Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique en face de mon entrepôt, Nos 727 et 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville le JEUDI, 12 octobre 1911, à 11 heures a m. la propriété ci après décrite à savoir: Tous les droit titre et intérêt du défendeur Patrick A. Bethancourt dans l'affaire intitulée Patrick A. Bethancourt vs A. D. Kern No 98 091 du dossier de la Cour Civile de District. Division D. Saisi dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant.—D. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
1 oct—1 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE

S. J. Brown versus W. Clark Talbert

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans No 48,947 - En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw juge de la Division C agissant pour le juge de la Division A Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville le JEUDI, 9 novembre 1911 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, ilet No 638, borné par les rues Gayoso, Perdido, Salcedo et Gravier, lot étant numéro 30 et mesurant 30 pieds de face à la rue Salcedo sur une profondeur de 144 pieds 0 pouce 1 ligne entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur W. Clark Talbert ou Tolbert par acte pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 4 mars 1910. Enregistré dans le bureau des transferts livre 230 folio 433. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.—Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
8 oct—8 9 15 22 29—nov 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

G Emile Reiman et Ernest Edward Reiman versus Philip Green.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 48,668. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Division B. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée de la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 30 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le Numéro Trente-trois dans l'ilet Numéro 665, borné par les rues Lopez, Rendon, Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M. Brosnan, daté le 1er avril 1899, annexé à une vente passée pardevant A. G. Lapice, notaire, le 30 juin 1899. Ce terrain mesure 30 pieds de face à la rue Lopez sur 156 pieds 5 pouces de profondeur. Acquis de la Suburban Building and Loan Association par un acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr. notaire, le 24 février 1910, enregistré dans le bureau des transferts livre 232 folio 372. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—Albert Guilbault, avocat des demandeurs.
26 sept—26 27—oct 1 8 15 22 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Margaret Lavelle, Vve de John Colman, versus Joseph Mammelli.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 49,769 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B agissant pour le juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1911, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—Titche & Rogers, avocats pour la demanderesse.
7 oct—7 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Israel Jaffer versus W. B. Brown.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 49 127—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI le 18 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un ameublement de salon 5 pièces, Une armoire à glace, Un buffet, Un réfrigérateur, Une pendule, Un lavabo avec glace, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.
7 oct—7 12 18

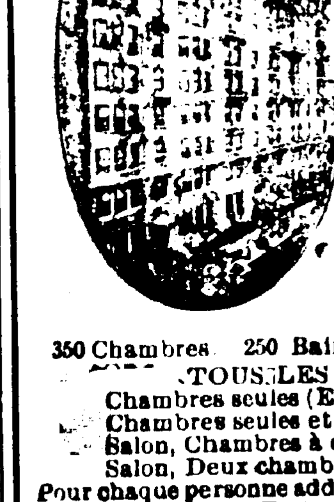

KING EDWARD HOTEL

(HOTEL DU ROI EDOUARD)

—A—

NEW YORK

145 à 155 W. 47th St.

A toucher de Broadway.

"Le véritable Cœur de New York."

350 Chambres 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.

TOUS LES AGREMENTS MODERNES.

Chambres seules (Eau courante), $1.50.
Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.
Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus.
Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et plus.
Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre $1.00 extra

Ecrivez pour demander Livret.

PRIX SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ.

KING EDWARD HOTEL CO.,
JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,
Anciennement du New Tifft House, Buffalo et Royal Hotel, Hamilton, Ont.

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.